



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureau de poste de Combloux

Question écrite n° 40044

## Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur le redéploiement du personnel de La Poste. Dans le cadre du redéploiement de son personnel, La Poste a décidé le transfert à Megeve du personnel de distribution de la poste de Combloux (Haute-Savoie). Cette reorganisation amènera à transformer le bureau de poste de Combloux en simple agence postale. L'utilisateur sera contraint de se rendre à Megeve pour les opérations de retrait de recommandé, de colis... Il demande au ministre quelles dispositions il entend prendre pour garantir le maintien et la qualité des services de poste à Combloux.

## Texte de la réponse

Les missions de La Poste en matière de contribution à l'aménagement du territoire, définies dans la loi du 2 juillet 1990, ont été précisées à nouveau dans le contrat de plan signé avec l'État le 14 octobre 1994 qui, en son article IV, rappelle les objectifs : proposer un service public de qualité sur l'ensemble du territoire. C'est dans ce sens que le président de La Poste a rappelé, le 26 février dernier aux parlementaires, la décision de ne procéder à aucune fermeture de bureau de poste pendant la période d'application de ce contrat de plan, c'est-à-dire de 1995 à 1997, dans le département de la Haute-Savoie comme sur tout le territoire. Par cette décision, conforme aux orientations gouvernementales, La Poste entend lever toute ambiguïté quant à sa volonté de participer activement à la politique d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, elle étudie avec l'ensemble de ses responsables départementaux une amélioration de l'organisation de la distribution postale. Le regroupement d'un certain nombre de tournées de distribution sur des établissements bien situés géographiquement permet une distribution plus efficace du courrier. La Poste de la Haute-Savoie a ainsi engagé une étude préalable en vue d'améliorer le service de la distribution postale de Combloux. La Poste s'attache en effet à mettre en place des organisations performantes, destinées à assurer la pérennité d'un service public de qualité. Bien entendu, tout projet de restructuration ne sera mis en œuvre qu'après concertation préalable avec les élus concernés. En tout état de cause, le bureau de Combloux continuera d'offrir à sa clientèle l'ensemble des prestations auxquelles elle est accoutumée. La transformation en agence postale constitue une opération d'organisation interne à La Poste, qui ne modifie en rien la qualité des services postaux offerts. Toutes ces précisions ont été apportées au maire de Combloux par le directeur du groupement postal Arve - Mont-Blanc.

## Données clés

**Auteur :** [M. Meylan Michel](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40044

**Rubrique :** Poste

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 juin 1996, page 3214

**Réponse publiée le** : 26 août 1996, page 4623